Phase principale	Diffusion des procédures du mouvement intra- départemental et de la liste générale des postes par la lettre hebdomadaire de la DSDEN des Alpes-Maritimes	Mars 2025
	Ouverture du serveur	27 mars 2025 (12h)
	Fermeture du serveur Au-delà de cette date, aucune modification ne sera plus possible. Il est conseillé de ne pas attendre le demier jour d'ouverture pour saisir ses vœux.	6 avril 2025 (12h)
Phase de sécurisation	Consultation de l'accusé réception avec	du 11 avril
	barème initial Il récapitule, pour chacun des vœux, les éléments de barème et priorités. A cette occasion, il conviendra de signaler à l'adresse mouvement1degre06@ac-nice.fr toute erreur dans la	au
	saisie des vœux ou toute remarque sur les éléments du barème. Toute pièce justificative devra être jointe à l'accusé de réception. Les déclarations d'enfant à naître seront prises en compte jusqu'au 25 avril 2025.	25 avril 2025
	L'ajout, la modification ou l'inversion de vœux ne sont pas autorisés dans cette phase, ainsi que la suppression d'un ou plusieurs vœux, sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées. Seule l'annulation totale du mouvement est permise pour les agents actuellement nommés à titre définitif. Elle n'est pas	
	autorisée pour les participants obligatoires.	29 avril 2025
	Consultation de l'accusé réception avec barème final	
CONSULTATION DES RESULTATS DU MOUVEMENT		14 mai 2025
Phase d'ajustement	Attribution d'une affectation précise pour les titulaires de secteur	Du 10 au 17 juin 2025
	Affectation des enseignants restés sans poste à l'issue de la phase principale	30 juin 2025